

Maduro : « Lisez la Constitution ! »

Sur les doutes concernant le 10 janvier prochain, Nicolas Maduro a appelé à consulter soi-même la Constitution, au-delà des interprétations étrangères ».

« Prenez la Constitution, c'est le plus simple. Pourquoi toutes ces interprétations ? Lisez-vous-même l'article 231 et s'il y a des doutes sur les cas d'incapacité absolue, lisez le 233 ». Il a ensuite donné les articles respectifs textuellement.

« Le 231 dit : « Le candidat élu ou la candidate élue prendra possession de la charge de président ou de présidente de la République le 10 janvier de la première année de sa période constitutionnelle en prêtant serment devant l'Assemblée Nationale. Si, pour une raison quelconque, le président ou la présidente de la République ne pouvait prendre possession de sa charge devant l'Assemblée Nationale, il ou elle le ferait devant le Tribunal Suprême de Justice. »

« Le 233 ajoute à propos des incapacités absolues : « Comme cas d'incapacité absolue du président ou de la présidente de la république, il y a : sa mort, sa renonciation, ou sa destitution décrétée par le Tribunal Suprême de Justice, son incapacité physique ou mentale permanente certifiée par un ensemble de médecins désignés par le Tribunal Suprême de Justice avec l'approbation de l'Assemblée Nationale, l'abandon de poste déclaré comme tel par l'Assemblée Nationale, de même que la révocation de son mandat par le peuple ».

Et il a poursuivi : « Lorsque se produit l'incapacité absolue du président élu ou de la présidente élue avant la prise de pouvoir, on procédera à une nouvelle élection universelle directe et secrète dans les 30 jours qui suivent. Pendant qu'on élit le nouveau président ou la nouvelle présidente et qu'il prend possession de sa charge, le président ou la présidente de l'Assemblée Nationale, sera chargé de la présidence de la République (fin de citation de la Constitution). Ici, Messieurs, le cas ne s'applique pas parce qu'aucune incapacité absolue n'a été déclarée. »

Avec des informations d'AVN  
(traduction Gaston Lopez)